

2019

**Rapport spécial sur les paiements liés aux
activités dans les industries extractives
(article L.225-102-3 du Code de
commerce)**

GROUPE EDF - EDISON

Table des matières

1 Introduction	3
2 Méthodologie du reporting	3
3 Synthèse des informations consolidées	5
4 Détail par pays	6
Croatie	6
Égypte.....	6
Italie.....	7
Malte.....	9
Royaume-Uni	9
5 Informations contextuelles	10
Investissements ⁽¹⁾ , revenus, achats de biens et services et volumes de production	11
Liste des filiales.....	11

1 Introduction

Historique - Activité

L'objet de ce rapport est de présenter les activités d'Exploration et de Production (« E&P ») d'EDF et de ses filiales (« groupe EDF »).

Le groupe EDF est présent sur l'ensemble du marché de l'électricité : nucléaire, production d'énergies renouvelables et fossiles, transport, distribution, commercialisation, etc. C'est le principal acteur sur le marché français de l'électricité et il bénéficie de fortes positions en Europe et dans le reste du monde.

Le groupe EDF exploite des hydrocarbures par l'intermédiaire des sociétés du groupe Edison (ci-après dénommé « Edison »), qui détiennent des licences pour l'exploration et la production de gaz naturel et de pétrole brut en Italie et en Europe principalement.

Edison est active dans plusieurs pays dans le monde et compte plus de 5.000 employés dans deux secteurs d'activité principaux : l'énergie électrique et l'E&P des hydrocarbures (gaz naturel et pétrole brut).

Les activités E&P sont assurées par différentes entités juridiques du groupe Edison, qui sont listées à la section 5 du présent rapport, en précisant le pays dans lequel se déroulent les opérations. Aucune autre entité juridique du groupe EDF n'exerce d'activités E&P.

Le 4 juillet 2019, Edison S.p.A. a conclu un accord avec Energean Oil & Gas Plc pour la vente de la totalité du capital d'Edison Exploration and Production S.p.A., une société qui détient, à partir du 1er juillet 2018, tous les actifs d'E&P au sein du groupe Edison (directement ou par l'intermédiaire de ses différentes filiales détenues à 100 %). A la suite du refus des autorités algériennes d'autoriser le changement de contrôle proposé, Edison S.p.A. et Energean Oil & Gas Plc ont convenu d'exclure de la transaction l'actif algérien (une participation de 11,25% dans le « contrat pour la recherche, l'appréciation et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre Reggane en date du 10 juillet 2002 », qui est un champ gazier actuellement en production). La transaction, avec ce nouveau périmètre, est encore soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes de certaines juridictions.

Cadre juridique

Ce rapport est publié conformément à la directive 34/2013/EU du Parlement européen, qui a été transposée en droit français¹. Cette publication a pour objectif d'assurer une meilleure transparence des paiements au bénéfice des gouvernements.

L'article 42 de la directive 2013/34/UE prévoit que « *Les États membres imposent aux grandes entreprises et à toutes les entités d'intérêt public actives dans les industries extractives ou l'exploitation des forêts primaires d'établir et de rendre public un rapport sur les paiements effectués au profit de gouvernements sur une base annuelle* ».

Elle concerne les sociétés comptant plus de 5.000 employés et les obligations figurent à l'article L. 225-102-3 du Code de commerce français.

Dans les groupes de sociétés, l'obligation de publication du rapport repose sur la société mère tenue de publier des états financiers consolidés (c.-à-d. EDF S.A. pour les activités E&P d'Edison).

¹ Loi n° 2014-1662 du 30 décembre 2014

Plus d'informations sur Edison sont disponibles sur le site officiel : www.edison.it.

2 Méthodologie du reporting

Domaine d'application et validité

Le groupe EDF a préparé un rapport consolidé relatif aux paiements effectués au bénéfice des gouvernements dans le cadre de ses activités liées à l'exploration, la prospection, la découverte, le développement et l'extraction de minerais, pétrole, gaz naturel ou autres ressources (les « **activités extractives** »). Dans ce rapport, il n'est publié que les paiements effectués au profit de gouvernements par les entités juridiques impliquées dans des activités extractives ou effectués au nom de telles entités du Groupe, comme illustré ci-dessous. Les types de paiements ainsi visés sont détaillés ci-après.

Gouvernement

Dans ce rapport, le terme « gouvernement » signifie toute autorité nationale, régionale ou locale d'un pays, incluant les administrations, agences ou entreprises contrôlés par cette autorité.

Période de référence pour le rapport

Ce rapport couvre les paiements effectués au cours de la période suivante : 1^{er} janvier – 31 décembre 2019.

Base de préparation

Ce rapport a été préparé en conformité avec les dispositions de la Directive n° 2013/34/UE, sur la base des décaissements et inclut les paiements directs au bénéfice des gouvernements effectués par les filiales et les joint-ventures et co-entreprises, qu'Edison soit ou non l'exploitant. Les types de paiements significatifs couverts par le présent rapport, telles que les taxes et redevances, sont principalement effectués directement par Edison aux gouvernements. Toutefois, dans certains cas, des paiements peuvent être effectués par l'exploitant pour le compte des membres de joint-venture. Cela arrive fréquemment pour les frais de superficie. Dans ces cas, Edison rend compte du paiement effectué par l'exploitant au nom d'Edison.

Périmètre

Edison a défini le périmètre des paiements faits aux gouvernements qui doivent être divulgués conformément au cadre légal en vigueur. En particulier, Edison a considéré que les paiements faits aux gouvernements par les filiales consolidées engagées dans les activités énumérées par la directive n° 34/2013/EU entraînent dans ce champ. Il est précisé que les paiements effectués par les entités non consolidées ne sont pas publiés dans ce rapport et ce, quel qu'en soit le montant.

Définition du projet

On entend par projet les activités opérationnelles au titre d'un contrat, d'une licence, d'une location, d'une concession individuelle ou de toute autre convention similaire. De plus, dans certains cas, les activités opérationnelles au titre de différents accords « sensiblement interconnectés » (exemple : accord de groupement et d'exploitation unitaire) sont prises en compte comme des projets à part entière.

Les paiements qui ne sont pas directement liés à un projet spécifique mais qui ont été effectués au niveau de l'entité (ex. : impôt sur les sociétés) sont rattachés à l'entité qui a effectué le paiement, même si le paiement, pris dans sa globalité, peut, en partie, concerner des activités qui ne sont pas couvertes par les obligations de la directive susvisée.

Importance

Les paiements effectués au cours de la période considérée pour le rapport, sous forme de versement unique ou d'échéances, et pour un montant inférieur à 100 000 euros ne sont pas inclus dans ce rapport conformément à l'article 46 de la directive 2013/34/UE. Si aucun paiement, défini par la directive 2013/34/UE telle que transposée en Italie, n'a été effectué (comme par exemple avec l'Algérie) ou si uniquement des paiements en dessous de ce seuil ont été effectués en faveur d'un pays spécifique, ce pays n'apparaît pas dans la Section 4 de ce rapport.

Devise du rapport

Lors de la préparation du présent rapport, les montants en devises autres que l'euro ont été convertis en euro sur la base du taux de change annuel moyen.

Types de paiement publiés au niveau des projets ou de l'entité juridique

Conformément au droit de l'Union Européenne, comme mis en œuvre en Italie, les types de paiements suivants doivent être publiés pour les entités juridiques ayant des activités extractives :

- a. **Les Impôts** prélevés sur le revenu, la production ou les bénéfices des sociétés. Les impôts prélevés sur la consommation, comme les taxes sur la valeur ajoutée, les impôts sur le revenu des particuliers, les taxes sur les ventes, les retenues fiscales, les impôts fonciers et les taxes environnementales ne rentrent pas dans le champ d'étude de ce rapport ;
- b. **Les redevances** sont des droits permettant l'exploitation d'un actif et dont les montants sont fonction de ladite utilisation ;
- c. **Les primes à la signature, à la découverte et à la production** sont des sommes d'argent qui doivent être versées lors de la conclusion d'une concession pétrolière ou gazière, lorsqu'on découvre des ressources naturelles et/ou lorsque la production démarre ;
- d. Les **droits** de licences sont habituellement payés sur le droit d'utilisation continue d'un actif;
- e. **Les dividendes** recouvrent les paiements faits aux gouvernements en lieu et place des droits de production ou des redevances. Dans ce cadre, les dividendes n'incluent pas les paiements faits aux gouvernements lorsqu'un gouvernement est actionnaire de la société, dans la mesure où le dividende est payé au gouvernement selon les mêmes termes et conditions que ceux applicables aux autres actionnaires ;
- f. Les paiements destinés à **l'amélioration des infrastructures**. De tels paiements sont publiés si Edison s'est engagé contractuellement à financer les services publics ou de fourniture.
- g. **Les droits payés au gouvernement hôte** correspondent à la part de production du gouvernement après répartition et destinée à couvrir les coûts et dépenses engagées en application des accords de partage de la production.

Plus d'information sur les sujets environnementaux et sur l'investissement communautaire sont disponibles dans le rapport sur le développement durable d'Edison.

3 Synthèse des informations consolidées

La vue d'ensemble consolidée présente la somme des paiements effectués par Edison au bénéfice des gouvernements par pays et par type de paiement. Cette vue d'ensemble est basée sur la situation géographique du gouvernement bénéficiaire.

Edison n'a pas transféré de droits de propriété ni payé aucun dividende en lieu et place de droits de production, droits ou redevances en 2019.

(En millions d'euros)	Impôts	Redevances	Dividendes	Droits	Primes	Amélioration des infrastructures	Droits du gouvernement hôte (Mbep)	Total
Croatie	0,73	-	-	-	-	-	-	0,73
Egypte	79,64	-	-	-	0,26	-	-	79,90
Italie	40,47	5,10	-	0,82	-	-	-	46,39
Malta	-	-	-	0,33	-	-	-	0,33
Royaume-Uni	-	-	-	0,63	-	-	-	0,63
Total	120,84	5,10	-	1,78	0,26	-	-	127,98

4 Détail par pays

Croatie

Edison International détient certains droits en vertu d'un accord de partage de production concernant le champ d'Izabella situé dans le nord de la Mer Adriatique et qui est actuellement en phase de production. Les opérations sont gérées par une société d'exploitation.

Les paiements par projet et par gouvernement effectués dans chaque pays concerné figurent dans le tableau ci-dessous:

(En millions d'euros)	Impôts	Redevances	Dividendes	Droits	Primes	Amélioration des infrastructures	Droits du gouvernement hôte	Total
Concession Izabella	0,73	-	-	-	-	-	-	0,73
Total	0,73	-	-	-	-	-	-	0,73

Paiements par gouvernement

(En millions d'euros)	Impôts	Redevances	Dividendes	Droits	Primes	Amélioration des infrastructures	Droits du gouvernement hôte	Total
Ministère des Finances & administration fiscale - Division grandes entreprises	0,73	-	-	-	-	-	-	0,73
Total	0,73	-	-	-	-	-	-	0,73

Égypte

En Égypte, l'actif principal est représenté par la participation à 100 % d'Edison dans l'exploitation de la concession d'Abu Qir au large du delta du Nil, avec des droits d'exploitation de 100 % dans le El Amriya Nord et l'Idku Nord acquis en 2017. De plus, Edison détient un droit d'exploitation dans plusieurs autres Contrats de Concessions qui sont en phase d'exploration.

Les paiements par projet et par gouvernement effectués dans chacun des pays concernés figurent dans le tableau ci-dessous :

Paiements par projets										
(En millions d'euros)		Impôts	Redevances	Dividendes	Droits	Primes	Amélioration des infrastructures	Droits du gouvernement hôte	du	Total
ABU QIR		79,64	-	-	-	-	-	-		79,64
NORTH THEKAH		-	-	-	-	0,13	-	-		0,13
SOUTH IDKU		-	-	-	-	0,13	-	-		0,13
Total		79,64	-	-	-	0,26	-	-		79,90

Paiements par gouvernement										
(En millions d'euros)		Impôts	Redevances	Dividendes	Frais	Primes	Amélioration des infrastructures	Droits du gouvernement hôte	du	Total
Egyptian Authority	Tax	79,64	-	-	-	-	-	-		79,64
EGAS		-	-	-	-	0,26	-	-		0,26
Total		79,64	-	-	-	0,26	-	-		79,90

Italie

Depuis le début des années 50, Edison joue un rôle important dans le secteur de l'énergie en Italie, avec des découvertes significatives. Les activités italiennes sont gérées dans deux districts, celui de Pescara (large de l'Adriatique et Italie du Nord) et celui de Syracuse (en Sicile). En 2019 Edison a produit en Italie approximativement 3,8 Mtep dont 338 Msmc de gaz et 1.7 MMbbl de pétrole. La majeure partie de la production de gaz provient de deux grands champs de gaz, Calipso et Clara, tous deux exploités par Eni, tandis que la production de pétrole provient des gisements offshore exploités au large de Vega, en Sicile, Rospo et Sarago Mare, en mer Adriatique, ainsi que Tresauro, aussi en Sicile mais exploité par Eni.

Les paiements par projet et par gouvernement effectués dans chaque pays concerné figurent dans le tableau ci-dessous :

Paiements par projets										
(En millions d'euros)		Impôts	Redevances	Dividendes	Droits	Primes	Amélioration des infrastructures	Droits du gouvernement hôte	du	Total
Clara Est Nord	Concession	-	1,13	-	-	-	-	-	-	1,13
Clara Ovest	Calipso Concession	-	0,23	-	-	-	-	-	-	0,23
Concession Rospo		-	1,36	-	0,35	-	-	-	-	1,71
Concession Sarago		-	0,24	-	0,13	-	-	-	-	0,36
Concession Vega		-	0,48	-	0,23	-	-	-	-	0,71
Concession S.Anna		-	1,52	-	-	-	-	-	-	1,52
Concession Comiso		-	0,14	-	-	-	-	-	-	0,14
Montignano		-	-	-	0,12	-	-	-	-	0,12
Corporate		40,47	-	-	-	-	-	-	-	40,47
Total		40,47	5,10	-	0,82	-	-	-	-	46,39

Paiements par gouvernement										
(En millions d'euros)		Impôts	Redevances	Dividendes	Droits	Primes	Amélioration des infrastructures	Droits du gouvernement hôte	du	Total
Région des Marches		-	0,11	-	-	-	-	-	-	0,10
Région des Abruzzes		-	0,11	-	-	-	-	-	-	0,11
Région de Molise		-	0,32	-	-	-	-	-	-	0,32
Région de Sicile		-	0,66	-	-	-	-	-	-	0,66
Municipalité	de Raguse	-	1,16	-	-	-	-	-	-	1,16
Autorité	fiscale italienne	40,47	-	-	-	-	-	-	-	40,47
Le ministère du développement économique à travers la banque centrale italienne – Département du Trésor		-	2,74	-	0,82	-	-	-	-	3,56
Total		40,47	5,10	-	0,82	-	-	-	-	46,39

Concernant la ligne « Corporate », il faut noter que ce montant inclut les paiements d'impôts effectués par trois filiales d'Edison : Edison Stocaggio SpA, Edison E&P SpA and Edison Idrocarburi Sicilia Srl. Pour la première entité, active dans plusieurs activités, les taxes étant payées au niveau de l'entité, il est divulgué l'ensemble des impôts payés, quelle que soit l'activité à laquelle elles se rapportent.

Dans le tableau « Paiements par gouvernement », le montant figurant dans la case « impôts » payés à l'Autorité Fiscale Italienne » (Agenzia delle Entrate), inclut les paiements directement effectués à hauteur de 1,49 million d'euros, le reste ayant été payé par Transalpina di Energia S.p.A., la société qui consolide les entités italiennes d'Edison à des fins fiscales.

Malte

Le 18 juin 2019, Edison International SpA a conclu un accord d'étude d'exploration (AES) avec le gouvernement de Malte dans le but de recevoir certaines données géologiques et géophysiques, de réaliser certaines études et éventuellement d'acquérir (sur option au profit d'Edison, dans la deuxième phase de l'accord) de nouvelles données sismiques dans la zone régie par l'accord.

Les paiements par projet et par gouvernement effectués dans chaque pays concerné figurent dans le tableau ci-dessous :

Paiements par projets									
(En millions d'euros)		Impôts	Redevances	Dividendes	Droits	Primes	Amélioration des infrastructures	Droits du gouvernement hôte	Total
Accord d'étude d'exploration		-	-	-	0,33	-	-	-	0,33
Total		-	-	-	0,33	-	-	-	0,33

Paiements par gouvernement									
(En millions d'euros)		Impôts	Redevances	Dividendes	Droits	Primes	Amélioration des infrastructures	Droits du gouvernement hôte	Total
Gouvernement de Malte		-	-	-	0,33	-	-	-	0,33
Total		-	-	-	0,33	-	-	-	0,33

Royaume-Uni

Edison E&P UK Ltd détient des participations au Royaume-Uni dans trois champs de production de gaz offshore (Kilmar, Garrow et Wenlock, collectivement connue sous le nom de Tors et Wenlock avec une participation hors exploitation de 68 % et 80 % respectivement) et deux champs pétroliers offshore (Scott et Telford, avec une participation respective hors exploitation de 10,47 % et 15,65 %). Euroil Exploration Ltd possède une gamme de permis d'exploration sur le plateau continental du Royaume Uni et une participation mineure dans le champ de production de Markham.

Les paiements par projet et par gouvernement effectués dans chaque pays concerné figurent dans le tableau ci-dessous :

Paiements par projets

(En millions d'euros)	Impôts	Redevances	Dividendes	Droits	Primes	Amélioration des infrastructures	Droits du gouvernement hôte	Total
Tors	-	-	-	0,63	-	-	-	0,63
Total	-	-	-	0,63	-	-	-	0,63

Paiements par gouvernement

(En millions d'euros)	Impôts	Redevances	Dividendes	Droits	Primes	Amélioration des infrastructures	Droits du gouvernement hôte	Total
Droits de license facturés par l'Opérateur (Alpha Petroleum)	-	-	-	0,63	-	-	-	0,63
Total	-	-	-	0,63	-	-	-	0,63

5 Informations contextuelles

Les informations contextuelles divulguées dans cette section fournissent un aperçu plus large de l'impact économique global des activités E&P d'Edison dans les pays où le groupe opère et qui sont présentées dans ce rapport.

Certaines des filiales d'Edison ont elles-mêmes des succursales immatriculées dans les pays considérés où se déroulent les opérations. Afin d'améliorer la transparence, le pays d'activité et le pays de constitution / d'enregistrement sont distingués dans la partie consacrée à la présentation des filiales.

Ces informations contextuelles se fondent sur les données recueillies principalement pour les besoins de l'établissement des rapports financiers. Pour cette raison, les informations divulguées dans cette section (investissements, revenus, achats de biens et services) sont présentées conformément aux principes d'élaboration des rapports financiers (méthode de la comptabilité d'engagement) et non sur la base des encaissements.

Investissements⁽¹⁾, revenus, achats de biens et services et volumes de production

(en millions d'euros)	Investissements	Revenus	Achats de biens et services	Volume de production (Mbep)
Croatie	0,5	4,5	(4,9)	0,2
Égypte	35,4	232,8	(52,4)	11,0
Italie	19,1	149,3	(111,1)	3,8
Malte	-	-	(0,3)	-
Royaume-Uni	22,4	58,0	(41,9)	0,9
Total	154,8	444,6	(229,4)	19,7

(1) Les investissements prennent en compte les activités d'exploration.

Liste des filiales

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de toutes les filiales du groupe EDF exerçant une activité E&P ainsi que leur pays de constitution / d'enregistrement et leur pays d'activité.

Filiales	Pays de constitution	Pays d'activité
Edison E&P S.p.A.	Italie**	Italie
Edison Stocaggio S.p.A.	Italie	Italie
Edison Idrocarburi Sicilia Srl	Italie	Italie
Edison International S.p.A.	Italie	Algérie
Edison International S.p.A.	Italie	Danemark
Edison International S.p.A.	Italie	Malte
Edison International S.p.A.	Italie	Îles Falkland
Edison International S.p.A. – succursale en Croatie	Italie*	Croatie
Edison International S.p.A. – succursale en Israël	Italie*	Israël
Edison International S.p.A. – succursale en Côte d'Ivoire - en liquidation	Italie*	Cote d'Ivoire
Edison International S.p.A. – succursale en Égypte	Italie*	Égypte
Edison International S.p.A. – succursale en Iran	Italie*	Iran
Edison International S.p.A. – succursale en Grèce	Italie*	Grèce
Edison Egypt Energy Service Jsc	Egypte	Egypte
Edison Norge AS	Norvège	Norvège
Edison E&P UK Ltd	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Edison North Sea Ltd	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Euroil Exploration Ltd	Royaume-Uni	Royaume-Uni

(*) Edison International SpA intervient dans ce pays par l'intermédiaire d'une succursale enregistrée.